

RGPD—règlement général sur la protection des données

Le Club :

Les données à caractère personnel, recueillies dans le présent formulaire(avec coordonnées des responsables légaux et autorisations) font l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité du club de Lunéville. Le traitement est géré par le club et effacé 2 mois après le début de la saison suivante.

Fédération Française d'Escrime

Chers escrimeurs,

Nous diffusons, sur notre site internet certaines données relatives aux licenciés à la FFE. Ce fichier reprend des informations vous concernant à savoir exclusivement : votre nom prénom, date de naissance et n° de licence La constitution de ce fichier revêt une importance primordiale pour La FFE car facilite grandement la gestion des licences, tant pour les clubs que pour la fédération mais aussi organisation des compétitions locales et nationales en fournissant aux organisateurs un moyen de vérification de la qualité de licencié de chaque tireur

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉ » DE 1978 MODIFIÉE ET RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 AVRIL 2016

Les données à caractère personnel recueillies dans le présent formulaire font objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la FFE suivant votre qualité 'de licencié. Ce traitement est géré par la Fédération Française d'Escrime, il est destiné à la délivrance des licences et à toutes opérations y compris de promotion liées à l'organisation des compétitions dont elle a la charge. À ce titre les informations recueillies peuvent être transmises aux organes déconcentrés de la FFE, aux Clubs affiliés, aux organisateurs de compétitions et aux partenaires de la FFE.

{Conformément à la réglementation. vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données personnelles après La mort en vous adressant à la FFE par mail à rgpd@ffescrime.fr.

Vous disposez également 'un droit à la portabilité de vos données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement dans certains cas précis visés par le règlement européen n°2016/679 (RGPD). applicable depuis le 25 mai 2018.

Il n'existe que deux cas de figure :

- La compilation et le traitement de données basiques permettant le bon fonctionnement de l'Extranet fédéral, ses services dont MyCoach by FFE pour ses utilisateurs et à toutes opérations, y compris de promotion, liées à l'organisation des compétitions dont la FFE et ses organes déconcentrés ont la charge.
- La communication, après consentement (opt-in et opt-out le cas contraire), des informations émanant de la Fédération Française d'Escrime : les lettres d'informations destinées aux licenciés, les lettres d'informations destinées aux organes déconcentrés de la FFE (comités et clubs).

L'ensemble des données personnelles sont stockées sur un serveur privé et ne font aucunement l'objet d'un traitement commercial ou contrevenant.